

# VILLE D'APT

REPUBLIQUE FRANÇAISE



VAUCLUSE

## DÉCISION

REF:

N° 001326

Demande de cofinancement d'un poste de Chef de projet Petites Villes de Demain entre la commune d'Apt et la Banque de territoires ainsi que L'Agence Nationale de l'Habitat

Publié le :

05/12/2025

**Vu**, l'article L 2122-22 § 26 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Maire peut demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions.

**Vu**, la délibération n° 2736 du 20 juillet 2021 par laquelle Madame Véronique ARNAUD-DELOY a été élue Maire d'APT.

**Vu**, la délibération n° 2738 du 20 juillet 2021 par laquelle le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Madame le Maire pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, signer tout document administratif ou technique de nature à permettre l'instruction par l'organisme financeur y compris les conventions dont la conclusion revêt un caractère d'urgence.

**Vu**, la décision n° 1012 du 16 mars 2021 approuvant la signature de la convention d'adhésion de la Commune d'APT au programme Petites Villes de Demain.

**Considérant**, le recrutement d'un Chef de Projet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 et dont l'une des missions consistera à assurer le suivi de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

**Considérant**, que la Banque des Territoires intervient en faveur du commerce de proximité et de l'artisanat, en mobilisant des moyens spécifiques à destination des territoires concernés par le Programme Petites Villes de Demain et qu'à ce titre elle est susceptible de contribuer au financement du poste de Chef de Projet Petites Villes de Demain.

## DÉCIDE

### Article 1<sup>er</sup>:

De solliciter une aide financière auprès de « La Banque des Territoires » et l'Agence National de l'Habitat conformément au plan de financement ci-après détaillé et de signer la convention permettant de mobiliser la subvention requise.

Rémunération chef de projet Petite Ville de Demain Apt			
Dépenses		Recettes	
Salaire brut et primes	60 897,42€	ANAH (50 %)	30 448,71 €
		Ville d'Apt 25 %	15 224,36 €
		Banque des Territoires (25 %)	15 224,35 €
<b>Total</b>	<b>60 897,42€</b>		<b>60 897,42 €</b>

Fait à Apt, le 29 août 2025

Véronique ARNAUD-DELOY  
Maire d'Apt



Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-21050829-001326-AR  
Date de télétransmission : 05/12/2025  
Date de réception préfecture : 05/12/2025

MAIRIE D'APT - Place Gabriel Péri - BP 171 - 84405 APT cedex  
Tél : 04.90.74.00.34 - Fax : 04.90.74.28.13 - Mèl : mairie@apt.fr - Internet : www.apt.fr

N° 001326

1 / 1